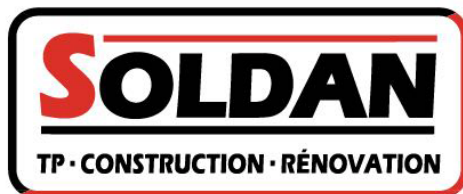


**À  
RETOURNER !**

# DOSSIER D'INSCRIPTION

## NOS SPONSORS !



## NOS PARTENAIRES !



Documents à Fournir.		Rejoindre l'AGJ74 en 3 Etapes !	
<input type="checkbox"/>	<b>A</b> Bulletin d'Adhésion.	<input type="checkbox"/>	<b>Etape 1</b> Création de mon Compte !
<input type="checkbox"/>	<b>B</b> Autorisation & Droit à l'Image.	<input type="checkbox"/>	<b>Etape 2</b> Prendre ma Licence en Ligne !
<input type="checkbox"/>	<b>C</b> Choix des Cours	<input type="checkbox"/>	<b>Etape 3</b> Joindre ma Demande de Licence au Club !
<input type="checkbox"/>	<b>D</b> Certificat Médical	<b>INFOS PARENTS !</b>	
<input type="checkbox"/>	<b>E</b> Règlement Intérieur		

## CADRE RESERVE AU CLUB

Paiement	Espèce	Chèque	Réduction Famille	Nombre Paiement (en 3x Maximum)		
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		x	€	€

<b>* DONATION CLUB !</b>	<input type="checkbox"/>	€
Montant Libre (Règlement à part / Voir document ci-joint)		

**- Seuls les dossiers complets seront validés !**

**À  
RETOURNER !**

## **A Bulletin d'Adhésion.**

**- Praticant**

**NOM :** ..... **PRENOM :** .....

**Né(e) le :** ...../...../..... **Sexe :** M  F

**- Parent ou le Tuteur légal (Seulement pour les Mineurs)**

**NOM :** ..... **PRENOM :** .....

**- Adresse :**

**Rue :** .....

**CP :** ..... **Ville :** .....

**Adresse Email :** .....

**Tel domicile :** .....

**Tel portable père :** ..... **Tel portable mère :** .....

**Tel prof. Père :** ..... **Tel prof. Mère :** .....

## **B Autorisation & Droit à l'Image.**

*Pour les Mineurs, Nom et Prénom du Parent ou du Représentant Légal.*

Je soussigné(e) .....

autorise mon enfant .....

a participer durant la saison sportive, aux différentes manifestations du club, sous la responsabilité des enseignants ou représentants du club. J'autorise l'encadrement à prendre toutes les dispositions nécessaires en cas d'accident, y compris l'anesthésie générale.

J'autorise le club à diffuser mon image ou celle de mon enfant dans le cadre des démarches de communication.

*Le club est susceptible de mettre à jour ses pages Internet (Site du Club, Facebook et YouTube) ou de créer des Outils de Communication avec des Photos ou des Vidéos d'adhérents dans l'exercice de la pratique de leur Sport ou toute autre Activité pouvant illustrer la vie du Club.*

A .....le ...../...../.....

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)

**Les Parents ou Tuteur Légal**

**Article 1 :** Il est demandé aux parents d'accompagner leurs jeunes enfants jusqu'au Dojo et de s'assurer de la présence de l'enseignant chargé du cours. La responsabilité de l'enseignant sur les enfants n'ait engagé qu'à l'heure où commence le cours et non 10 ou 15 minutes avant, alors qu'il est encore en pleine séance. Pour cette raison, il est demandé aux parents de ne pas laisser seul leurs enfants pendant cette durée et ceux jusqu'à ce que la séance démarre. A défaut et en cas d'accident le club décline toute responsabilité. **Il est interdit à tout élève mineur de quitter le dojo seul**, pour quelques motifs que ce soit !

Les parents doivent faire l'effort de venir récupérer leurs enfants à la fin de chaque cours, directement au dojo et en personne.

**Article 2 :** La pratique du judo exige le respect de quelques règles simples que les judokas doivent s'engager à suivre, dès qu'ils entrent dans les locaux mis à disposition pour notre club et à fortiori pendant les cours.

Il est demandé aux enfants d'adopter un comportement correct dans les vestiaires et en tout état de cause d'y éviter le chahut. Une fois en tenue, les enfants attendront le début de leur cours dans le **silence**.

**Article 3 :** Pour le bon déroulement des cours, chacun doit être attentif et respectueux des autres et de l'enseignant en particulier. D'une manière générale, un judoka doit suivre et garder à l'esprit le code moral du judo, et ses recommandations ;

**(Politesse, Courage, Sincérité, Honneur, Modestie, Respect, Contrôle de soi et Amitié)** et n'être en aucun cas une cause de gêne ou de désagrément.

Il est rappelé que la ponctualité est un des aspects du respect des autres. Si un élève arrive en retard, ses parents ou lui-même doivent le signaler à l'enseignant avant d'intégrer le cours et ne peut donc monter sur le tapis, avant son autorisation.

**Article 4 :** Il est **interdit de marcher en chaussures sur les tatamis** et pieds-nus hors du tapis. Pour des raisons de sécurité, de confort et d'hygiène, Les enfants doivent avant chaque séance, attacher leurs cheveux longs, avoir les ongles propres et coupés ras et **jeter leur chewing-gum**. Mycoses ou verrues, doivent être protégées impérativement. Prévenir le professeur pour tout problème particulier. Il est formellement **interdit de fumer à l'intérieur du dojo**.

**Article 5 :** Le club décline toute responsabilité en cas de perte de tout objet de valeur, même confié aux enseignants.

**Article 6 :** Le non-respect du présent règlement intérieur pourra amener, sur décision du Bureau, des sanctions allant du simple avertissement oral ou écrit à l'exclusion temporaire ou définitive du club, signifiée par lettre précisant la nature et la gravité de la faute.

**Un judoka peut-être suspendu ou exclu pour les motifs suivants :**

- Matériel détérioré.
- Comportement dangereux et agressif.
- Comportement non conforme avec l'éthique du club.
- Non-respect du Règlement Intérieur.
- Propos ou actes désobligeants envers les autres judokas ou les professeurs.

**Tout manquement à ce règlement sera sanctionné par l'enseignant ou les membres du comité.**

**Article 7 :** Les membres adhérents doivent s'acquitter d'une cotisation annuelle dont les montants sont fixés par le comité directeur. La cotisation doit être versée avant le début de l'activité.

Toute cotisation versée à l'association est définitivement acquise.

Il ne saurait être exigé un remboursement de cotisation en cours d'année en cas de démission, ou d'exclusion d'un membre.

Une participation financière pourra être demandée lors des transports pour les compétitions.

Je m'engage également à fournir un Certificat Médical autorisant la pratique du Judo en compétition avant le 30 Septembre 2017.

**Voici quelques consignes pour que vos enfants pratiquent correctement leur discipline.**

**Article 8 : Hygiène** Tous les élèves doivent être munis **d'une paire de claquettes**, pour pouvoir circuler autour du tapis ainsi qu'aller aux toilettes (et non dans leurs chaussures **ou pieds nus**). En cas de mycoses, porter des chaussettes propres et prévenir l'enseignant en début de cours.

- Pour les filles, si cheveux longs, prévoir de quoi les attacher avant le cours par une tresse ou un chignon.

- Pour les petits nez qui coulent, munir nos petits sportifs de mouchoirs en papier jetables, qu'ils laisseront au bord du tatami à côté de leurs claquettes et ainsi pourront les utiliser plus facilement.

- Si certains petits judokas arrivent au dojo déjà en tenue, ils doivent alors veiller à ne pas salir leurs judogis avant leur arrivée au club, en jouant à l'extérieur dans l'herbe ou dans la terre. Les kimonos doivent être propres.

- Les mains de nos petits judokas, doivent être elles aussi propres (sans feutre, peinture ou autres) après la sortie de l'école.

**Article 9 : Tenue** Vous devez prendre soin de bien attacher les kimonos de vos enfants, surtout les plus petits d'entre eux. Trop souvent, **il est constaté que des élèves, avant même de démarrer le cours, ont leur pantalon mal attaché, voir pas attaché du tout**. Le temps que passent les professeurs à habiller ces élèves, est du temps perdu en enseignement pour les autres et donc **un manque de respect pour tout le monde !!!!....**

**Article 10 : Sécurité** (Pour ne pas risquer de se blesser et de blesser les autres).

- Les enfants ne doivent en **aucun cas porter de bijoux sur eux**, quels qu'ils soient et aussi petits soient-ils, ainsi que montre, bracelet ou autres.

- Pour les judokates, pas de barrettes, ni de pinces, ni de piques dans les cheveux.

- Lors de période hivernale, il est toléré que les enfants puissent revêtir des sous-vêtements, mais ceux-ci doivent être dépourvus de parties métalliques ou rigides comme des boutons, fermeture-éclair, etc....

- Les ongles des mains et des pieds doivent être régulièrement coupés au plus court, toujours pour ne pas risquer de blesser les autres élèves.

**Article 11 : Santé et bien-être** Il est permis à nos petits sportif de goûter entre leurs sorties des classes et leurs séances de judo, mais ces derniers et leurs parents **veilleront à laisser leurs emplacement propre** sans papier ou autres détritrus. La déshydratation est importante en judo, surtout lors des grandes chaleurs. Alors pensez à mettre dans leur sac de sport une bouteille ou gourde d'eau, qu'ils mettront également au bord du tatami. Par souci pédagogique, ils pourront ainsi aller boire tous ensemble et non les uns après les autres aux toilettes, en perturbant le cours. **Veillez également penser à les récupérées après chaque séances.**

- Pour les plus petits qui ne peuvent aller aux toilettes sans la présence d'un adulte, **un passage par ceux-ci avant le début des cours nous semblent indispensable**. L'enseignant étant le plus souvent seul pendant le cours, il ne peut donc laisser sans surveillance tous les autres petits combattants, même pour 5 minutes. Car, si cela se répète 2 voire 3 fois dans un même cours, cela devient vite ingérable. Sans compter l'accident en plein cours et ces conséquences (pas de change et le malaise pour notre petit tigre).

Je soussigné(e) .....déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur du Club et m'engage à le respecter et le faire respecter par mon (mes) enfant(s).

A .....le ...../...../.....

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)

**Les Parents ou Tuteur Légal**

**Le ou les Enfant(s)**

À  
RETOURNER !

## C Choix des Cours.

### Les Horaires

Né en : Aménagement des Cours possible si accord du Professeur

<input type="checkbox"/>	<b>2013</b> 1 Cours par Semaine	Mercredi	14h30 à 15h15	
<input type="checkbox"/>	<b>2012</b> 1 Cours par Semaine	Mercredi	15h30 à 16h15	
<input type="checkbox"/>	<b>2010 &amp; 2011</b> 2 Cours par Semaine	Lundi Mercredi	17h15 à 18h30 13h15 à 14h30	
<input type="checkbox"/>	<b>2008 &amp; 2009</b> 2 Cours par Semaine	Mercredi Vendredi	16h15 à 17h30 17h00 à 18h15	
<input type="checkbox"/>	<b>2007 à 2004</b> 2 Cours par Semaine	Mercredi Vendredi	17h30 à 19h00 18h15 à 19h30	
Sur Sélection	<b>GROUP'ESPOIR &amp; Compétiteurs</b> 3 Cours par Semaine	<b>2004 &amp; 2005</b>	Lundi Mercredi Vendredi	18h30 à 19h30 <b>Technique &amp; P.P.G</b> 19h00 à 20h30 19h30 à 21h00
	<input type="checkbox"/>	<b>ADOS/ADULTES</b> 3 Cours par Semaine	Lundi Mercredi Vendredi	18h30 à 19h30 <b>Technique &amp; P.P.G</b> 19h00 à 20h30 19h30 à 21h00
	<b>C.P.S au Dojo Départemental</b> (tous les 1 <sup>er</sup> Vendredi de Chaque Mois)			20h00 à 21h30
	<b>Préparation aux KATAS</b>		Lundi	18h30 à 19h30

### Les Tarifs

Comprenant (Licence – Assurance – Cotisation)

<b>2012 &amp; 2013</b> 1 Cours par Semaine	<b>185€</b>	<input type="checkbox"/>	<b>Réduction Famille</b> (sur la Base de la Cotisation)
<b>De 2011 à ADULTES</b> 2 ou 3 Cours par Semaine	<b>235€</b>	<input type="checkbox"/>	2 <sup>ème</sup> Personne <b>-10€</b> <input type="checkbox"/>
			3 <sup>ème</sup> Personne <b>-20€</b> <input type="checkbox"/>

**ATTENTION : Ce planning peut être modifié, selon les effectifs du début de saison !**

L'inscription est définitive à réception du versement de la totalité de la cotisation.

Il ne sera procédé à aucun remboursement

## D Certificat Médical.

- Demander à son médecin de produire un Certificat Médical avec la mention :

« **Absence de contre-indication à la pratique du Judo en compétition** ».

**Ce Certificat doit être fourni au Club avant le 1er Octobre  
ou 15 jours Maximum après votre Inscription.**

*La délivrance d'une Licence Sportive mentionnée à l'article L. 131-6 est subordonnée  
à la production d'un Certificat Médical daté de moins d'un An.*

**À  
RETOURNER !**

# Rejoindre l'AGJ74 en 3 Etapes !



## Etape 1 Création de mon Compte !

**Si votre compte est déjà existant, mettre seulement à jour les coordonnées, si nécessaire !**

### Pourquoi Ouvrir un Compte ?

Pour Recevoir toutes les Informations liées au Club !

- Toute la Communication des Evènements de votre Club (Stage, Compétition, etc...) se fait désormais de notre site Internet sur votre adresse E-Mail.
- Plus d'affichage au Tableau dans le Hall d'entrée.
- Les E-Mails sont envoyés seulement aux élèves directement concernés par l'évènement.
- Vous pourrez répondre directement sur la participation de votre enfant.
- Tous les évènements sont consultables à tout moment, ainsi que les calendriers de la saison (sportif, passage de Grades, etc...) pour une meilleure organisation.

### Comment Ouvrir mon Compte ?

- Allez sur le Site [www.agj74.fr](http://www.agj74.fr) et cliquez sur « **Rejoindre l'Association** », puis suivre les instructions.

**IMPORTANT !** Les informations liées à l'Identité (Nom, Prénom et Date de Naissance) doivent être ceux du Pratiquant et non ceux des Parents !

## Etape 2 Prendre ma Licence en Ligne !

**La Licence FFJDA est obligatoire pour tout Judoka pratiquant !**

### Comment Prendre ma Licence ?

- Toujours sur le Site Internet du Club, [www.agj74.fr](http://www.agj74.fr)
- 1) - Cliquez sur « **Licence en Ligne** ». puis « **Demande licence en ligne** ».
- 2) - En suivant les instructions, vous trouverez le lien <http://www.ffjudo.com/> qui en cliquant dessus, vous basculera automatiquement sur le Site de la Fédération Française de Judo (FFJDA).
- 3) - Suivre une nouvelle fois les instructions pour prendre votre Licence. Celle-ci ira directement dans un panier en attente de validation du Club.

## Etape 3 Joindre ma Demande de Licence au Club !

**- Une fois votre demande de Licence effectuée.**

- 4) - Imprimez le Formulaire de Licence et Joignez là au Dossier d'Inscription !
- 5) - Le Club **validera votre demande** de Licence une fois le **Dossier Complet** !

**Ces 3 Etapes** sont obligatoires pour toutes personnes rejoignant notre association !  
Tout adhérent n'ayant ouvert de compte, ni activé sa demande de Licence,  
ne pourra accéder aux cours !

À  
CONSERVER !

## INFOS PARENTS !

### Pour un Bon Début au Judo !

#### RESPONSABILITE...

- Il est demandé aux parents d'accompagner leurs jeunes enfants jusqu'au Dojo et de s'assurer de la présence de l'enseignant chargé du cours.
- Les parents doivent également venir récupérer leurs enfants à l'heure de fin de cours directement devant le dojo...**et non sur le Parking.**

#### SECURITE...

- Les enfants doivent retirer leurs bijoux avant chaque séance, attacher leurs cheveux longs, avoir les ongles propres et coupés ras et jeter leur chewing-gum avant le cours.

### LES 3 CHOSES À AVOIR DANS SON SAC...

#### 1 Une Paire de Claquette ou (ZORI)



#### 2 Kimono & Ceinture



#### 3 Une Gourde d'Eau



#### UNE HYGIENE IRREPROCHABLE...

- Il est interdit de marcher en chaussures sur les tatamis
- Il est interdit de marcher pieds-nus hors du tapis, tout élève doit être munis **d'une paire de claquettes**, pour pouvoir circuler dans les vestiaires, couloir, hall d'entrée, autour du tapis ainsi qu'aux toilettes....
- En cas d'infections (mycoses, verrues,...etc.), elles doivent être impérativement recouvertes et protégées et prévenir l'enseignant en début de cours.

## Pour le Respect de Tous !

A) Je passe au Toilette AVANT mon Cours !



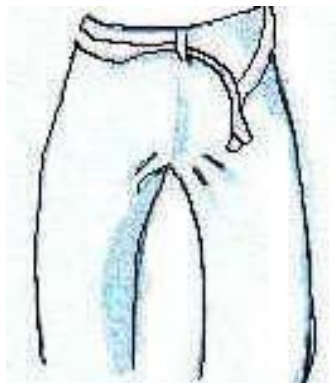
© Can Stock Photo - csp27123420

## AVOIR UNE TENUE CORRECTE...

B) Mon Pantalon et CORRECTEMENT Noué !

- Il est TROP SOUVENT constaté que des élèves, avant même de démarrer leur cours, ont leur pantalon mal attaché, voir pas attaché du tout !!!

Avant de nouer le cordon du pantalon, il faut l'enfiler dans le « passant ».



POUR VOUS AIDER, VOICI 3 LIENS INTERNET :

A - BIEN ATTACHER SON PANTALON

<http://www.youtube.com/watch?v=2tZv76olfPw>

B – BIEN NOUER SA CEINTURE

<http://www.youtube.com/watch?v=J75CY7OIkFo>

C – APPRENDRE A PLIER SON KIMONO

[http://www.youtube.com/watch?v=8mEHhsW\\_eYA](http://www.youtube.com/watch?v=8mEHhsW_eYA)

- Le temps que passe le professeur à habiller ou à amener ces élèves au toilette, est du temps perdu en enseignement pour les autres et par conséquent

**un manque de respect pour tous !!!!....**

- Il est donc de votre rôle et non celui du professeur, de veiller à nouer correctement le pantalon de votre enfant et de passer par les toilettes, surtout pour les plus petits d'entre eux et ce, tout au long de l'année !



À  
RETOURNER !

Alliance Genevois Judo **74**

## INFO \* DONATION CLUB !

### Baisse des subventions, les associations en danger !!!

- Si le bénévolat continu à progresser malgré la crise, les subventions aux associations ne cessent, elles, d'être réduites. Sport, culture, insertion ou social, quel que soit le domaine, les aides publiques sont en baisse (- 60% en cinq ans) et il y a de quoi s'inquiéter. Ce sont majoritairement les petites et moyennes associations (moins de 10 salariés) qui vont être les principales victimes de ces restrictions budgétaires parce qu'elles ont des petits budgets.

- Le milieu associatif subit les conséquences des coupes budgétaires de l'Etat de plusieurs manières. Il y a d'abord la baisse des subventions de l'Etat, mais aussi de celles des collectivités locales. Ces dernières, qui vont elles-mêmes recevoir 11 milliards d'euros de moins de la part de l'Etat au cours des prochaines années. Or, elles versent plus de la moitié des subventions aux associations **et notre club en fait partie !!!**

### S'ENGAGER À NOS CÔTÉS !

Une association loi 1901 peut être reconnue d'utilité publique, par décret en Conseil d'État.

Cette reconnaissance permet à l'association d'accéder à certains avantages.

Le Judo étant le seul Sport en France reconnu **d'Utilité Publique** par l'Etat, les dons versés à ces Clubs par les entreprises ou les particuliers, **ouvrent droit à une réduction d'impôt !**

## Avantages Fiscaux.

### La Réduction d'Impôt pour les Particuliers.

- La réduction d'impôt sur le revenu, pour un contribuable est égale à **66% du montant du don dans la limite de 20% du revenu imposable.**

- Lorsque le montant du don excède la limite de 20% du revenu imposable, l'excédent est reporté sur les cinq années suivantes et ouvre droit à la réduction d'impôt dans les mêmes conditions.

- L'association adresse aux donateurs un reçu fiscal (formulaire Cerfa n°11580\*03) qui permet d'attester auprès de l'administration fiscale du versement du don ouvrant droit à la réduction d'impôt.

### La Réduction d'Impôt pour les Entreprises.

- La réduction d'impôt dont bénéficient les entreprises assujetties à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les sociétés est égale à **66%**, dans la limite de 0,5% de leur chiffre d'affaires.

- Lorsque cette limite est dépassée au cours d'un exercice, la réduction d'impôt peut être étalée sur les 5 exercices suivant l'année du don, après prise en compte des versements effectués lors de chacun de ces exercices et sans que le plafond (0,5% du C.A. de l'exercice) ne puisse être dépassé.